

## Développer les actions de proximité permettant d'agir sur les déterminants du Bien Vieillir

### Objectif :

- Favoriser le bien vieillir en maintenant le capital santé et l'autonomie
- Promouvoir et généraliser les actions de prévention concernant la nutrition, la mobilité, l'activité physique, la cognition et lutter contre l'isolement des personnes âgées.

### Public visé :

Personnes âgées de plus de 60 ans du département de l'Indre

### Modalités :

- Repérer les besoins sur les territoires en matière de prévention du vieillissement et du maintien du lien social
- Recenser les actions déjà existantes pour les valoriser et les faire connaître
- Développer les actions d'information et de sensibilisation sur les bienfaits des activités physiques, sociales, culturelles permettant le maintien en bonne santé
- Faire émerger et partager un discours positif autour de la prévention de la perte d'autonomie
- Accompagner le développement d'actions collectives de prévention autour des déterminants du bien vieillir
- Coordonner les manifestations de prévention et les activités organisées sur le territoire : forum, conférence, ateliers, actions collectives...

### Pilote :

Département via le CLIC et le service Aide et Action Sociale avec la mobilisation de la Conférence des financeurs

### Partenaires :

ARS, État, Région, Assurance maladie, Caisses de retraite, Mutualité française, communes ou communautés de communes, Réseaux de santé, associations locales

### Financement :

État, CNSA, Région, Assurance maladie, Département, communes ou communautés de communes, caisses de retraite

## Faciliter et renforcer l'accès au numérique

### Objectif :

- Lutter contre l'exclusion numérique liée à l'âge
- Permettre aux personnes âgées d'avoir accès au numérique, les accompagner dans cette transition.
- Utiliser les ressources du numérique pour permettre le maintien d'un lien social et l'accès aux droits

### Public visé :

Personnes âgées de plus de 60 ans du département de l'Indre

### Modalités :

- Repérer les besoins sur les territoires en matière d'accompagnement à l'accès au numérique
- Recenser les actions déjà mises en place pour les valoriser et les faire connaître
- Développer les actions consistant à aller au plus près des personnes pour les accompagner dans cet accès au numérique y compris des actions d'aide à l'installation et à l'équipement

### Pilotes :

Département de l'Indre via le CLIC et mobilisation de la Conférence des financeurs

### Partenaires :

État, Région, caisses de retraite, mutualité française, communes ou communautés de communes, associations locales

### Financement :

Département, État, CNSA, Région, communes ou communautés de communes, caisses de retraite

## Mieux faire connaître et développer les dispositifs favorisant la mobilité

**Objectif :**

Lutter contre l'isolement et donc favoriser le maintien à domicile en diffusant toutes les informations relatives aux dispositifs favorisant la mobilité

**Public visé :**

Personnes âgées isolées géographiquement ou sans aide familiale ou de voisinage

**Modalités :**

- Recenser les offres existantes et les faire connaître : Covoiturage, Entraide / Bénévoles
- Favoriser l'émergence et le développement de dispositifs solidaires d'aide à la mobilité, en complément des dispositifs collectifs publics ou des modalités individualisées accessibles

**Pilotes :**

Département de l'Indre via le CLIC avec la mobilisation de la Conférence des financeurs

**Partenaires :**

Etat, Région, Communes, associations locales, services de transport, communes, communautés de communes

**Financement :**

CNSA, Département, communes, Conférence des financeurs

## Mieux faire connaître aux personnes âgées les modes d'habitat alternatifs et favoriser leur développement

### Objectif :

- Permettre aux personnes âgées de prendre connaissance des différents modes d'habitat existants sur le territoire, adaptés aux spécificités de l'avancée en âge : Habitat Regroupé pour Personnes Agées, Résidence Autonomie, Résidence Services, Habitat Inclusif...
- Offrir aux personnes âgées dont l'habitat initial ne correspond plus à leur situation et leurs souhaits (trop isolé, trop grand, inadapté et trop coûteux à adapter...), une alternative résidentielle de proximité afin de favoriser le maintien à domicile

### Public visé :

Personnes âgées de plus de 60 ans du département de l'Indre

### Modalités :

- Réaliser des fiches d'information claires et veiller à leur diffusion, tant auprès du grand public que des acteurs relais (élus, professionnels médicaux, ...)
- Faire connaître et promouvoir les solutions d'habitats alternatifs sur le territoire.
- Soutenir financièrement les nouvelles initiatives dans le cadre du fonds d'aide au maintien à domicile et à la prévention des effets du vieillissement (aide réservée aux HRP à hauteur de 4000€/logement, sous condition d'un habitat adapté)
- Déployer le dispositif de l'Habitat inclusif piloté par la CNSA et assis sur la nouvelle prestation départementale d'« aide à la vie partagée »

### Pilotes :

Département via le CLIC et le service Aide et Action Sociale

### Partenaires :

Etat, Communes, organismes HLM, acteurs de la politique gérontologique (services sociaux, services d'aides à domicile, professionnels médicaux et paramédicaux...), acteurs de la construction et du logement

### Financement :

État (aides à la pierre), Département, CNSA, Communes

## Favoriser l'adaptation du logement et l'accès aux aides techniques (via la domotique)

**Objectif :**

Agir sur un des déterminants fondamentaux pour permettre de bien vieillir chez soi. En effet, un habitat inadapté peut être un obstacle rédhibitoire à la capacité de vieillir chez soi.

**Public visé :**

Personnes âgées de 60 ans et plus du département de l'Indre

**Modalités :**

- Poursuivre le dispositif du Programme d'Intérêt Général (PIG) qui permet l'adaptation de plus de 220 logements par an
- Intégrer l'ensemble des organismes attribuant des aides dans ce domaine au dispositif.
- Faire connaître au public mais aussi aux professionnels les différentes aides techniques et dispositifs domotiques susceptibles d'améliorer la vie à domicile de personnes en perte d'autonomie ainsi que les possibilités d'aides financières (APA, Conférence des financeurs...).

**Pilotes :**

Le Département par le biais du Service d'Aide et Action Sociale et du CLIC pour les actions d'information et de communication sur les aides techniques

**Partenaires :**

État, ANAH, Région, Département, Caisses de retraites, communautés de Communes

**Financement :**

État, ANAH, Région, Département, Caisses de retraites, communautés de Communes, partenaires financiers de la Conférence des Financeurs

## Poursuivre la lutte contre la désertification médicale

### Objectif :

L'accès aux soins est un autre des déterminants majeurs du bien vieillir. Or notre département est fortement marqué par la désertification médicale ce qui induit une perte de chance certaine pour le bien vieillir. Il est donc impératif de participer à la lutte contre la désertification médicale.

### Public visé :

Ensemble de la population du Département

### Modalités :

- Attribution de bourses aux étudiants en contrepartie de leur installation dans le département
- Attribution d'une aide à la première installation dans l'Indre de nouveaux professionnels de santé dans les métiers les plus déficitaires
- Aide à la création d'annexes de Maisons de santé pluridisciplinaires
- Aide au logement des internes et des professionnels arrivant dans le Département
- Action de communication en faveur des étudiants de dernière année du cursus de spécialisation en médecine générale
- Participation à des expérimentations sous l'égide de l'ARS permettant de pallier l'absence de médecin traitant
- Reconnaissance de la spécificité de la situation du département de l'Indre dans le projet régional de santé

### Pilotes :

Etat, ARS mais aussi le Département au titre des mesures qu'il met en œuvre

### Partenaires :

État, Région, ARS, Assurance maladie, communes ou communautés de communes, établissements de santé, conseils de l'ordre et organisations professionnelles des professions de santé, Agence d'attractivité de l'Indre

### Financement :

État, Région, ARS, Assurance maladie, Département, communes ou communautés de communes

## Organiser des bilans de santé et dépistages systématiques pour les seniors

### Objectif :

- Agir sur le déterminant « santé » du bien vieillir dans notre contexte de désertification médicale
- Favoriser le dépistage précoce des maladies et des déficits sensoriels
- Sensibiliser les seniors au suivi de leur santé
- Participer à la détection des facteurs de risques médicaux et au repérage des risques de perte d'autonomie et de complication des maladies chroniques pour le bien vieillir de la personne âgée

### Public visé :

Personnes âgées de plus de 60 ans en activité ou en retraite

### Modalités :

- Communication auprès des seniors sur les possibilités de bilan pris en charge par l'assurance maladie
- Convention avec les organismes de l'assurance maladie et les caisses de retraite pour systématiser la proposition de bilan de santé pour cette classe d'âge

### Pilotes :

Département de l'Indre en lien avec l'IRSA et l'Assurance maladie

### Partenaires :

Assurance maladie, Caisses de retraite, Département

### Financement :

Assurance maladie

## Améliorer l'accès aux soins en santé mentale des personnes âgées

**Objectif :**

Favoriser l'accès aux soins en santé mentale tant lors de consultations que pour les hospitalisations en milieu spécialisé

**Public visé :**

Personnes âgées

**Modalités :**

En s'appuyant sur le programme de santé mentale :

- Faire connaître aux acteurs l'organisation des soins, les possibilités de consultation en santé mentale et d'hospitalisations, tant libérale qu'hospitalière, sur le département de l'Indre
- Rechercher des solutions pour permettre la prise en charge des transports lors des consultations spécialisées hors ALD des plus de 60 ans, venant de leur domicile ou d'EHPAD
- Reconnaissance de la situation particulière du département de l'Indre dans le projet régional de santé afin qu'il puisse proposer des réponses adaptées aux besoins

**Pilotes :**

Département pour la mise en œuvre des actions d'information en s'appuyant sur les autorités sanitaires : hôpitaux, ARS, assurance maladie et institutions en charge de la santé comme le Conseil Territorial de Santé

**Partenaires :**

État, Assurance maladie, Département, Centres hospitaliers, Equipe mobile spécialisée en soins psychiatriques

**Financement :**

État, Assurance maladie

## Rendre chacun acteur de son vieillissement et en mesure d'anticiper et de préparer sa perte d'autonomie

### Objectif :

Anticiper et préparer la perte d'autonomie doit devenir pour chacun et chacune un impératif. Cela permettra de prévenir et d'éviter beaucoup de situations de crise et d'urgence induites par les ruptures brutales des modalités de vie qui découlent de la perte d'autonomie. Il s'agit également de favoriser et de garantir l'expression des choix de vie des personnes.

### Public visé :

Grand public, professionnels du soins, du médico-social, du social, acteurs publics...

### Modalités :

- Veiller à mettre à disposition de l'ensemble de la population une information exhaustive, adaptée et de proximité pour permettre d'anticiper les choix de vie et d'accompagnement qui seront à mobiliser au moment de la perte d'autonomie
- Conforter le CLIC dans son rôle de pôle ressource départemental pour l'ensemble des acteurs afin d'informer des actions, dispositifs, initiatives, de les partager et de favoriser leur diffusion
- Faire connaître à tous les différents dispositifs d'aide et d'accompagnement et leurs caractéristiques et les besoins auxquels ils répondent
- Faire connaître au grand public les différents dispositifs existants pour mettre en œuvre l'expression de la personne et le cas échéant, la protéger : mandats de protection future, habilitation familiale, directives anticipées, désignation d'une personne de confiance...
- Développer les actions d'information et de mobilisation auprès des différents acteurs « relais » pour la population : institutions et services publics (mairies, services de l'État, professionnels du soin et de l'accompagnement, associations de proximité...)
- Faire connaître les prestations offertes par les différents types d'ESMS du département
- Permettre d'apporter aux futurs usagers et résidents, toutes les informations nécessaires et explicites sur les prestations offertes au sein de chaque ESMS.

### Pilotes :

Département en lien avec l'ensemble des acteurs

### Partenaires :

CLIC, réseaux gérontologiques locaux, partenaires et acteurs de la politique gérontologique, partenaires et acteurs de la communication

### Financement :

Département pour les outils de communication

## Veiller à intégrer dans l'évaluation et l'élaboration des projets de vie une vision à moyen et long terme de l'évolution de la personne et de ses choix

**Objectif :**

Prévenir les situations d'urgence et de crise en permettant à chacun d'anticiper et d'organiser « à froid » les différents éléments constitutifs des réponses à l'évolution de la dépendance

**Public visé :**

Personnes âgées de plus de 60 ans du département de l'Indre

**Modalités :**

- Sensibiliser les personnes et leur entourage sur l'intérêt d'élaborer un projet de vie à moyen et long terme
- Profiter de l'évaluation d'un professionnel à domicile pour informer des outils juridiques de protection et de représentation mais aussi des outils et dispositifs de prise en charge de la dépendance
- Sensibiliser les professionnels sur l'importance d'accompagner les personnes dans l'élaboration de l'évolution de leur accompagnement

**Pilotes :**

Département via le CLIC et le Service Aide et Action Sociale

**Partenaires :**

Organismes tutélaires, mandataires privés, services d'aide à domicile et de soins à domicile, acteurs de l'accompagnement des personnes âgées (professionnels de santé, équipes mobiles, dispositifs de coordinations), Caisses de retraite

**Financement :**

Néant

## Faire connaître et reconnaître les facteurs de fragilité

**Objectif :**

- Anticiper la perte d'autonomie en repérant les premiers signes afin d'agir plus précocement
- Rendre chacun acteur de cette démarche d'anticipation : la personne concernée, son entourage, les acteurs de l'accompagnement gérontologique, professionnels ou non, spécialisés ou non

**Public visé :**

Grand public et acteurs des politiques gérontologiques

**Modalités :**

- Développer des actions d'information à destination du grand public pour faire connaître les facteurs de fragilité
- Développer et promouvoir des actions de formation communes entre les différents acteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires permettant de repérer les clignotants de la perte d'autonomie

**Pilotes :**

Département, autorités et institutions de la santé (CTS, CLS, ARS)

**Partenaires :**

Les professionnels du soin et de l'accompagnement social et médico-social, ARS, organismes de sécurité sociale, institutions de la santé (CTS, CLS)

**Financement :**

Département, Fonds de formation continu, Etat, ARS, organismes de sécurité sociale

## Favoriser la prise en compte le plus précocement possible des personnes manifestant des signes de fragilité

### Objectif :

- Anticiper la perte d'autonomie, les risques de rupture, qui fragilisent les personnes et leur entourage et provoque l'entrée ou l'aggravation de la dépendance.
- Pouvoir agir une fois le repérage de la fragilité avéré.

### Public visé :

Personnes âgées du département de l'Indre, ensemble des acteurs de l'accompagnement gérontologique

### Modalités :

- Utiliser l'outil des coordinations gérontologiques pour partager autour de ses situations
- Maintenir l'objectif d'ouverture ou d'accès des coordinations gérontologiques au-delà du cercle des acteurs spécialisés et professionnels afin de permettre l'apport du regard des acteurs de la vie sociale et quotidienne
- Sensibiliser l'ensemble des partenaires à la nécessité d'aborder précocement et régulièrement en réunion de coordination les situations « à risque » (et pas seulement quand les choses sont avérées)
- Veiller à réfléchir et organiser « à froid » et précocement, hors situation de crise, les modalités possibles d'accompagnement des personnes en cas d'aggravation de la dépendance, de modification de la situation liée par exemple à l'indisponibilité de l'aidant

### Pilotes :

Département et animateurs des coordinations gérontologiques

### Partenaires :

Ensemble des acteurs susceptibles de participer aux Coordinations gérontologiques

### Financement :

Néant

**Accompagner les établissements dans leur évolution pour répondre aux besoins des personnes accueillies**

**Objectif :**

Face à l'augmentation de la dépendance des résidents et de pathologies de plus en plus lourdes, les établissements d'hébergement pour personnes âgées doivent adapter et moderniser leur prise en charge.

Le Département ne dispose pas de leviers directement mobilisables pour agir sur les réponses proposées en EHPAD. Il peut cependant participer à mieux faire connaître et comprendre ces enjeux

**Public visé :**

EHPAD

**Modalités :**

- Accompagner les EHPAD pour faire reconnaître les besoins liés au public accueilli
- Participer aux réflexions et encourager les actions permettant de mieux former le personnel sur l'accompagnement des personnes très dépendantes, présentant des pathologies du Grand âge
- Veiller à ne pas laisser s'installer des glissements de tâches et de responsabilités vers les fonctions d'hôtellerie à charge des résidents

**Pilotes :**

ARS, Etat

**Partenaires :**

Département, établissements d'hébergement pour personnes âgées, institutions de santé et du médico-social (CTS, CLS, CDCA), institutions et fédérations du secteur (URIOPSS, FEHAP, FHF...)

**Financement :**

Néant

## Développer les coopérations ou mutualisations inter établissements et/ou services

### Objectif :

- Améliorer la qualité du service fourni en partageant et en échangeant sur les pratiques
- Mutualiser des ressources pour atteindre une taille critique permettant de les déployer
- Décloisonner les réponses établissement/domicile

### Public visé :

Établissements et services sociaux et médico-sociaux

### Modalités :

- Accompagner les établissements dans leur démarche d'amélioration de la qualité de service en favorisant les échanges autour des bonnes pratiques
- S'inscrire dans des systèmes de partage et d'échanges : échanges de moyens techniques et échanges de services, de compétences. La mutualisation, et/ou l'échange, devient un moyen de garantir le développement ou le maintien d'activités tout en optimisant les coûts
- Aider au recrutement de personnel, via la mutualisation

Cette démarche peut s'inscrire ou non dans le cadre du déploiement par l'ARS des centres territoriaux de ressources

### Pilotes :

Les EHPAD du département

### Partenaires :

Département, ARS, autres acteurs de la santé et de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes

### Financement :

Financements existants, y compris le cas échéant financements spécifiques tels ceux des CRT

## Poursuivre l'adaptation et la modernisation des établissements existants

**Objectif :**

- Mettre aux normes de sécurité et de confort les établissements existants
- Offrir à la population accueillie des locaux permettant de leur assurer une prise en charge en adéquation avec leurs besoins évolutifs

**Public visé :**

Personnes âgées dépendantes accueillies en établissement

**Modalités :**

- Poursuivre l'effort de restructuration et d'adaptation du bâti
- Retenir les projets de restructuration intégrant les réponses aux besoins des personnes âgées dépendantes, et plus particulièrement dépendantes psychiques, mais aussi prenant en compte les besoins des personnes âgées ne présentant pas ce handicap

**Pilotes :**

Etat, Région, Départemental

**Partenaires :**

Établissements d'hébergement pour personnes âgées, Région, assurance Maladie, CNSA, ARS, DDT, Département

**Financement :**

Département, Région, CNSA, ARS, CRAM, organismes de retraites, usagers

## Accompagner les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) dans l'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur

**Objectif :**

Accompagner les SAAD s'engageant dans une démarche d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur

**Public visé :**

SAAD volontaires

**Modalités :**

Attribution d'une dotation complémentaire aux SAAD pour le financement d'actions ayant pour objectif :

- de mieux accompagner les personnes âgées et en particulier celles dont le profil de prise en charge présente des spécificités
- d'intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, week-ends et les jours fériés
- d'apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées
- d'améliorer la qualité de vie au travail des intervenants
- lutter contre l'isolement des personnes accompagnées

**Pilote :**

Département

**Partenaires :**

SAAD

**Financement :**

Département, CNSA

## Accompagner les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) vers la transformation en Service Autonomie à Domicile (SAD)

**Objectif :**

Accompagner les SAAD s'engageant dans la démarche de transformation en Service Autonomie à Domicile par la fusion avec un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) telle que prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022

**Public visé :**

SAAD volontaires

**Modalités :**

- Accompagnement par le Département des SAAD souhaitant s'inscrire dans la démarche
- Travail en partenariat sur le cadre légal et réglementaire pour sa mise en œuvre
- Accompagnement des SAAD et SSIAD pour définir les modalités de mise en œuvre

**Pilotes :**

SAAD et Département

**Partenaires :**

Les SAAD, les fédérations régionales ou nationales, SSIAD, ARS, CDCA

**Financement :**

Département, CNSA

## Développer la mobilisation des dispositifs d'accompagnement à la perte d'autonomie

### Objectif :

Permettre un projet durable de maintien à domicile y compris pour des personnes avec une perte d'autonomie importante. En complément de l'intervention des services d'aide à domicile et/ou des services de soins à domicile, certains dispositifs complémentaires pour les personnes très dépendantes existent mais ne sont pas encore aujourd'hui suffisamment mobilisés

### Public visé :

Personnes âgées ayant une perte d'autonomie importante à domicile

### Modalités :

- Faire mieux connaître l'offre d'hébergement temporaire et d'accueil de jour comme dispositifs de « soutien de projet de vie à domicile »
- Mettre à disposition des acteurs locaux du maintien à domicile et des familles des informations actualisées sur les capacités disponibles d'accueil en hébergement temporaire et en accueil de jour et les modalités de prises en charge, notamment financières.
- Développer une communication forte sur l'existence et le fonctionnement de ces dispositifs (ex : organiser des journées « portes ouvertes »)
- Veiller à l'absence de freins administratifs à la mobilisation de cette offre (procédure d'admission à l'hébergement temporaire)
- Pour l'accueil de jour, inciter les établissements à mettre en place une organisation des transports et un fonctionnement (et une fréquentation du service) le plus souple possible pour s'adapter aux besoins des personnes à accueillir.
- Faire mieux connaître les équipes intervenant à domicile (Equipes mobiles, DAC...)

### Pilotes :

Département, ARS

### Partenaires :

Établissements d'hébergement pour personnes âgées, familles, Assurance Maladie, Coordinations Gériatologiques, CLIC, DAC, Equipes Mobiles

### Financement :

Département, assurance maladie, usagers

## Poursuivre le développement d'accueillants familiaux pour personnes âgées

**Objectif :**

- Disposer d'une offre d'accueil diversifiée
- Promouvoir un mode d'accueil adapté à la prévention de l'isolement, indépendamment d'un besoin de prise en charge de la dépendance

**Public visé :**

Personnes âgées de plus de 60 ans du département de l'Indre

**Modalités :**

Poursuivre la promotion de ce dispositif encore mal connu et peu valorisé

**Pilote :**

Département

**Partenaires :**

Services d'Accompagnement à l'Accueil Familial (SAAF), organismes tutélaires, communes, acteurs et partenaires de la politique gérontologique

**Financement :**

Département, personnes âgées

## Réaffirmer la place et le rôle des coordinations gérontologiques et utiliser les outils de liaison existants sur le territoire

### Objectif :

- Veiller à prendre en compte l'ensemble des partenaires de proximité intervenant dans l'accompagnement des personnes âgées
- Prévoir les ruptures de prise en charge, les sorties d'hospitalisation non préparées et donc non accompagnées, les maintiens inadaptés en hospitalisation, les accueils non préparés et non acceptés en établissement
- Diffuser, faire connaître et mettre en application par les professionnels les outils de coordination existants.

### Public visé :

Personnes âgées de 60 ans et plus du département de l'Indre

### Modalités :

- Maintenir l'objectif de participation à la coordination de l'ensemble des intervenants notamment du secteur sanitaire
- Veiller à aborder en coordination toutes les situations justifiant un échange pluri-partenarial et ce le plus précocement possible
- Accompagner et suivre la mise en œuvre des réponses aux besoins pour anticiper les risques de rupture
- Suivre la bonne mise en application des outils existants et adapter, le cas échéant, les outils de liaison (fiche et cahier) déjà existants pour faciliter leur utilisation

### Pilotes :

Département en tant qu'animateur des coordinations gérontologiques

### Partenaires :

Ensemble des acteurs locaux du soin, du social et du médico-social

### Financement :

Néant

## Améliorer les accompagnements dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile

**Objectif :**

Mieux accompagner et prendre en charge les personnes âgées en perte d'autonomie

**Public visé :**

Personnes âgées de plus de 60 ans du département de l'Indre bénéficiaires de l'APA

**Modalités :**

- Inclusion d'heures dédiées à l'accompagnement au lien social pour les personnes isolées dans les plans d'aide APA
- Prendre en compte au réel, et non forfaitairement, les interventions des dimanches et jours fériés dans les plans d'aide APA (dans la limite des plafonds nationaux des GIR de dépendance) afin de ne pas créer de reste à charge pour le bénéficiaire
- Veiller à mieux expliciter les modalités du plan d'aide (quelles aides, en quantité et en qualité, pour quels besoins) et sensibiliser les personnes, leurs aidants et les SAAD à la bonne réalisation du plan d'aide selon les modalités proposées
- Conventionnement avec les caisses de retraite pour une meilleure orientation du demandeur d'aide à domicile quel que soit le premier guichet saisi par l'utilisateur

**Pilotes :**

Département

**Partenaires :**

Département (service APA), Caisses de retraite, CNSA

**Financement :**

Département

## Favoriser l'attractivité des métiers du Grand Age

**Objectif :**

Aider les SAAD et les EHPAD à recruter en promouvant les métiers de l'aide à la personne

**Public visé :**

SAAD, EHPAD

**Modalités :**

- Mise en place d'un portail spécifique sur les formations, les métiers, dédiés à l'accompagnement de la perte d'autonomie
- Poursuivre les actions à mettre en œuvre dans le cadre du plan d'actions local mené depuis 2019
- Mettre en œuvre la convention d'objectifs partagés 2021-2025 en région Centre-Val de Loire pour l'attractivité des métiers du grand Age dont les axes sont les suivants :
  - changer l'image des métiers du Grand Age
  - favoriser l'accès à l'emploi des métiers du Grand Age
  - favoriser les différentes modalités de formations vers les métiers du Grand Age
  - transformer les organisations et renforcer la qualité de vie au travail
  - suivre et analyser les trajectoires professionnelles

**Pilotes :**

Département, ARS, Etat (DEET'SPP)

**Partenaires :**

Établissements d'hébergement pour personnes âgées, Services d'aide à domicile, Région Centre-Val de Loire, Pôle Emploi, organismes de formation

**Financement :**

Financements existants et financements spécifiques de l'État, de l'ARS, du Département pour développer de nouvelles actions

## Développer des actions de formation et d'information à destination des aidants

**Objectif :**

- Reconnaître le statut de l'aidant
- Accompagner les aidants dans leur rôle au quotidien et leur faire connaître les solutions de répit existantes

**Public visé :**

Tout public

**Modalités :**

- Veiller à associer le ou les aidants dans les accompagnements spécifiques proposés : plan d'aide, plan d'accompagnement, protocole...
- Développer des actions d'information, de formation, de soutien à destination spécifique des aidants
- Faire connaître les associations de soutien et les actions développées à destination des aidants
- Maintenir dans les plans d'aide APA des heures spécifiques de « soutien aux aidants »
- Faire connaître aux aidants les solutions de répit existantes (plateforme de répit, hébergement temporaire, accueil de jour)

**Pilotes :**

Département

**Partenaires :**

Coordinations gérontologiques, associations et réseaux, ARS, ESMS, Conseil territorial de santé, CDCA

**Financement :**

Département, CNSA, ARS

## Permettre aux aidants d'accéder à un bilan de santé du fait de leur statut

### Objectif :

- Reconnaître le rôle des aidants et le prendre en compte
- Prévenir les ruptures liées à l'épuisement des aidants
- Prendre en compte l'épuisement des aidants

### Public visé :

Tous les aidants quel que soit leur âge

### Modalités :

- Proposer un bilan de santé spécifique aux aidants
- Convention entre les services du Département, la MDPH et les organismes d'assurance maladie pour le développement des bilans de santé aux aidants
- Organisation d'une procédure pour solliciter les aidants et leur proposer ce bilan

### Pilotes

Assurance maladie, Département

### Partenaires :

Assurance maladie, Département, MDPH, IRSA

### Financement :

Assurance maladie pour le bilan  
Département pour l'organisation